VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 17

140017

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS DE NEUTRALISATION LIES AU REMPLACEMENT DE LA NEUTRALITE PAR DU CALCAIRE TERRESTRE (PHASE 2/3) CONCERNANT LES STATIONS DE DIJON ET LA BOLLE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges utilise aujourd'hui du calcaire marin extrait des îles de Glénan pour traiter ses eaux de sources naturellement agressives et corrosives. Cela concerne les cinq stations de neutralisation de la ville, et plus généralement 230 installations sur l'ensemble du département ; le 6 novembre 2007, le Préfet du Finistère a planifié par arrêté une cessation progressive des extractions de neutralite dans un but de préservation de ce site classé. Les extractions ont donc été stoppées depuis avril 2010.

Depuis, les différents services de l'Etat dans ce domaine étudient le produit le plus à même de remplacer le calcaire marin. Ainsi, la Direction Départementale des Territoires (DDT), en lien avec la mission inter-services de l'eau, a réalisé une étude de reconversion des stations de neutralisation vosgiennes.

Le but était de définir le type de produit de substitution le mieux adapté à chaque station et d'évaluer les coûts de transformation. Pour cela, les données de l'Agence Régionale de Santé ont été utilisées.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges dispose aujourd'hui des conclusions de cette étude pour les 5 stations de la ville. Le coût global de reconversion est estimé à 638 330 euros HT. En 2013, une demande de subvention a été faite et validée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse mais non aboutie auprès du Conseil Général des Vosges, suite à une restriction de leur budget.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à la demande du Conseil Général des Vosges, renouvelle sa demande de subvention pour le budget 2014.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE à nouveau la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général des Vosges pour la réalisation des travaux d'investissement liés au remplacement de la neutralite par du calcaire terrestre (phase 2/3) sur les stations de neutralisation de Dijon et la Bolle,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 34

Procurations..... 1

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.